

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 novembre 2022.

**OBJET : COORDONNATEUR COMMUNAL -
RECENSEMENT 2023.**

20220061

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Yvonne, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie, DELACOURT Marc donne pouvoir à FRANCOIS Christine, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi.

Étaient absents : PERINELLE Patricia

Secrétaire de Séance : JULLIEN Valérie

Date de convocation du Conseil : 9 novembre 2022

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Nombre de conseillers

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 1

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le maire propose de nommer Monsieur Adrien GRUFFAT **en qualité de coordonnateur communal pour assurer le suivi du recensement de la population 2023,**

Accusé de réception en préfecture
06/10/2022 11:10:21
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Il propose également de fixer comme suit sa rémunération :

- Un forfait de 80 € pour les frais de transport
- Un forfait de 800 € pour la mission d'encadrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

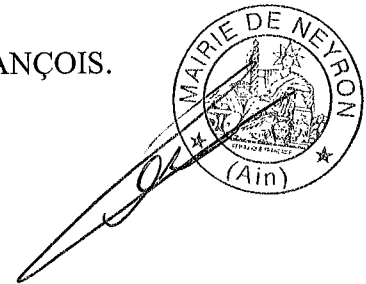
- DECIDE de nommer Monsieur Adrien GRUFFAT en qualité de coordonnateur communal pour assurer le suivi du recensement de la population 2023.
- DECIDE d'indemniser le coordonnateur communal tel que proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Fait à NEYRON, le 14 novembre 2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.



*